

NOUVELLES du 9 décembre 1992

LETTRE DU 9 DÉCEMBRE 1992

Chères Collègues et chers Collègues,

L'Association déplore de nouveau la perte d'un de ses membres; il s'agit cette fois du Dr Lucien Coutu de la Faculté de médecine décédé le 28 novembre dernier. La carrière de notre collègue s'est déroulée quasi totalement à la Faculté. Endocrinologiste de formation, le Dr Coutu a de plus obtenu un Ph.D. pour les travaux de recherche qu'il a poursuivis dans les laboratoires du Dr Hans Selye. Oeuvrant d'une façon remarquable dans le milieu hospitalier de l'Hôtel-Dieu, il a été invité, au milieu des année '60, à assumer les responsabilité de Doyen de la Faculté de médecine. Après s'y être dévoué pendant quelques années, le Dr Coutu est retourné au milieu clinique où il est demeuré actif même après sa retraité prise en 1982. L'Université perd un de ses grands artisans.

Dans un autre ordre d'idées, il convient de noter que la réception du « temps des fêtes » aura fourni à une cinquantaine de personnes l'occasion de goûter le plaisir de saines retrouvailles et celle de s'imprégner des parfums capiteux émanant d'une table généreuse. Merci à nos hôtesses: Mesdames Céline Pilon (le grand boss!), Solange Leduc et Ginette Chartier pour leur dévouement et leur grâce.

Plusieurs dossiers sur lesquels le Conseil s'est penché, au cours du dernier trimestre, ont évolué d'une façon intéressante. Voici quelque faits.

*Au sujet des pensions versées et de l'indexation qui pourrait découler de l'évaluation, au 31 décembre 1991, de l'état de santé de la Caisse de retraite, je signale que, à ce jour, la décision n'est pas encore prise. Le retard provient du fait que le Comité d'experts, à la demande même du Comité de retraite, étudie les coûts de la mise en application de nombreuses hypothèses formulées au sujet de l'utilisation des importants surplus actuariels enregistrés au cours des dernières années. L'APRUM est d'avis que l'on ne saurait retarder davantage la prise d'une décision au sujet d'une question dont l'échéance est passée depuis plus de onze (11) mois. L'Association, qui continue d'exercer des pressions sur le Comité de retraite, vous informera des développements éventuels.

*L'Université et le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM) ont convenu d'une entente relative à une bonification substantielles de la protection dont pourront bénéficier les professeures (voir la note) en matière d'assurance-santé et de soins dentaires. Le professeur Roland Rivest a suivi ce dossier

de très près. Il sera en mesure, dès le début du mois de janvier, de vous informer de tous les tenants et aboutissants de la question. Il traitera, notamment:

- * de la nature et de l'ampleur de la couverture que le plan de la CROIX-BLEU offre
 - à la professeure active;
 - au professeur actif au moment où il prend sa retraite;
 - des modalités selon lesquelles les professeures présentement à la retraite pourront, si elles le désirent, se joindre au nouveau plan;
 - des coûts de participation.

Par suite de démarches faites par l'APRUM auprès du Sous-comité des bibliothèques de la conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), les professeurs retraités de l'Université de Montréal pourront dorénavant -- à l'instar de leurs collègues encore actifs -- accéder aux bibliothèques des autres universités québécoises. Deux conditions bénignes, lorsque satisfaites, donneront accès à ce privilège. Il faudra:

- disposer d'une carte d'identité émise par le Service du personnel enseignant (SPE). Pour obtenir cette carte il suffit d'en faire la demande auprès du SPE.
 Madame Chantal Levesque-Paré (343-6111, poste 1714) vous fournira les informations requises.
- Obtenir, du Service des bibliothèques, une carte -- dite de la CREPUQ -- qui vous ouvrira l'entrée des autres bibliothèques universitaires du Québec. On obtient cette carte sur demande en s'adressant à la Direction des services aux usagers de la bibliothèque (343-7643).

L'entente est susceptible d'un élargissement du privilège pour inclure les universités ontariennes.

Mais à part ça, Madame la marquise, tout va très bien, tout va très bien!;.

Je fais des voeux pour que la période traditionnelle de la Noël et du Nouvel an vous apporte en abondance ses joies les plus précieuses et les plus profondes.

Le Président Jacques St-Pierre JSP/fsp

Note: Dans ce texte, j'utilise indifféremment les mots : professeur et professeure pour désigner le poste ou la fonction.